



MINISTÈRE DES FINANCES. ADMINISTRATION DES DOUANES ET ACCISES. DOUANES, 1830-1948

1. Dénomination du producteur

Ministère des Finances. Administration des Douanes et Accises. Douanes – Ministerie van Financiën. Administratie van Douane en Accijnzen. Douane

2. Institution de conservation

Archives générales du Royaume – Algemeen Rijksarchief

3. Dates extrêmes

1832-1948

4. Importance matérielle

1179 art. (85,7 m.l.)

5. Histoire des archives

Ces archives ont été produites, gérées et conservées par les différents services en charge des questions douanières. Elles ont logiquement suivi ces services douaniers lors de leurs déménagement dans l'agglomération bruxelloise : du 14-16 de la rue de la Loi, 14-16, au 59 de la rue Ducale en 1955, pour enfin rejoindre la Tour des Finances de la cité administrative de l'État vers 1984. Ces archives étaient classées selon un système de rubriques défini par une circulaire ministérielle du 18 janvier 1941. Cette circulaire était d'ailleurs d'application dans toute l'Administration des Impôts directs, Cadastre, Douanes et Accises. Il s'agissait d'un classement à la fois chronologique et thématique, avec des numéros d'indicateurs permettant d'effectuer des recherches. Ce système resta d'application longtemps, mais une série de problèmes sont apparus au cours du temps, notamment en raison de rubriques aux thématiques vagues, de dossiers complexes avec plusieurs numéros d'indicateurs, de 'fardes spéciales', etc. Le système de classement ayant montré ses limites, l'administration tâcha d'y remédier durant l'entre-deux-guerres en multipliant les inventaires plus détaillés et autres fichiers. En 1948, le système est définitivement abandonné pour un classement décimal.

Le transfert de ces archives aux Archives générales du Royaume s'est fait en plusieurs phases, en application de la loi sur les archives de 1955. 11 mètres linéaires environ ont été versés en 1971, suivis par environ 9 mètres en 1973. Les bordereaux qui accompagnaient ces versements étaient très sommaires, ou incomplets. Un troisième versement de plus ou moins 28 mètres d'archives eut lieu en 1984, au moment du déménagement des services vers la Tour des Finances. Dix dossiers provenant des archives du service Législation des Douanes et transférés en 2004 ont été intégrés dans le présent fonds en 2017. Enfin, quelques dossiers se trouvant parmi des archives du service Contentieux des Douanes et Accises ont été transférées





depuis le Musée national des Douanes et Accises à Anvers vers les Archives générales du Royaume en mars 2018 et ont été intégrés à ce fonds.

Ces dossiers de l'administration centrale des douanes couvrent la période 1831-1948 et documentent la diversité des tâches douanières gérées par les services centraux : l'organisation des bureaux de douane, l'organisation et la gestion des entrepôts, les droits de douane, les autorisations relatives aux mouvements de marchandises, les exemptions, les autorisations pour la création d'entreprises dans les zones frontalières, les accords internationaux, etc. La complexité du classement de ces archives et des instruments de recherche produits par le service des Douanes rendent nécessaires quelques mots d'explications à destination du chercheur souhaitant exploiter ce fonds.

L'inventaire du fonds reprend tout d'abord les registres annuels du service, avec numéros d'indicateur (chaque numéro correspondant à une rubrique thématique). Ces registres sont indispensables à toute recherche dans ces archives, et sont divisés en deux périodes : 1837-1841 (n°1-4) et 1841-1947 (n°5-106), 1841 étant marquée par la mise en place du classement décrit ci-dessus. Ensuite, le chercheur trouvera un système de fiches (n°107-111) constituant des répertoires alphabétiques des dossiers, classés par mots-clés ou par rubrique, ainsi que d'un agenda de la correspondance entre les services centraux et les directeurs des services extérieurs.

L'inventaire apporte des précisions sur la méthode de classement et des conseils utiles à son utilisation. Il convient de noter que seule une faible proportion des dossiers mentionnés dans les registres a été conservée. Par ailleurs, les dossiers regorgent de références et renvois vers d'autres dossiers, tissant un véritable réseau d'informations relatives aux problématiques qui occupent le service.

Les n°113 à 1348 de l'inventaire énumèrent les dossiers classés par rubrique thématique. Dans chaque registre annuel, chacune des rubriques reprend, chronologiquement, les références d'ouverture de chaque dossier dans les registres annuels. L'inventaire mentionne par année les numéros de dossiers ouverts pour chaque rubrique thématique. Autrement dit : chaque numéro d'inventaire est suivi de l'année du registre où il est référencé, ainsi que de l'indicateur de la ligne (ou numéro d'ordre) interne à la rubrique. Le lecteur notera que les dossiers peuvent rester ouverts plusieurs années et dès lors concerner une période plus large que leur année d'ouverture. Ils peuvent aussi occasionnellement prendre une importance telle qu'ils forment à terme de « nouvelles catégories » (soit des dossiers dits d'*administration* ou de *gestion* de la problématique en question). Cela n'est pas mentionné dans les registres ou l'inventaire.

Aux rubriques succèdent enfin les « fiches de législation » (n° d'inventaire 1439-1486). Constituées dans la première moitié du 20^{ème} siècle, elles rassemblent, par thématique et pour la période 1822-1932, les documents législatifs importants, de la réglementation, des fiches de précédents, etc. Cette série compte 45 fardes, classées par catégories de mission de l'Administration centrale des Douanes.





6. Publicité

Fonds librement consultable.

7. Inventaire

LELOUP, G. *Inventaris van het archief van het Ministerie van Financiën. Administratie van Douane en Accijzen. Douane, 1830-1948*, (Archives générales du Royaume. Inventaires, 647), Bruxelles, 2018. (URL fixe : https://search.arch.be/ead/BE-A0510_005288_800614_DUT).